Chère, Cher,

Comme vous le savez, le Brexit est un fait et un accord commercial à été conclu à la dernière minute.

Les marchandises d’origine Européenne (exportation) ou d’origine Britannique (importation), peuvent donc bénéficier d’une réduction des droits d’importation à un droit nul (pas de droits d’importation).

Voici brièvement ce à quoi vous devez prêter attention pour vos envois :

**Exportation:**

DOUANE en Belgique

* Numéro EORI est nécessaire (activable via http://finances.belgium.be/fr/douane\_accises/entreprises/finances-eori/informations-generales-eori)
* Préparation d’une déclaration d’exportation. Documents requis pour cette déclaration :
	+ Facture
		- Vendeur avec tous les détails
		- Incoterm
		- Description détaillée de la marchandise
		- Code produit à 8 chiffres\*
		- Valeur et devise
		- Mentionner le destinataire avec le code GB Eori svp
		- origine de la marchandise

Éventuellement mentionnés ou avec ces documents séparément :

* + Liste de colisage (Nombre de pièces, poids brut et poids net)
	+ Tout certificat supplémentaire éventuel (A voir en fonction du type de marchandise)

*\* Visible sur :* [*https://eservices.minfin.fgov.be/extTariffBrowser?date=20210113*](https://eservices.minfin.fgov.be/extTariffBrowser?date=20210113)

* Le déclarant en douane à procuration pour préparer les documents douaniers. Ceux-ci doivent être signés par une personne autorisée (indiquée dans la publication officielle). Ils sont nécessaires pour la première expédition et restent valable jusqu’à nouvel ordre.
* Pour l’exportation de marchandises d’origine EU, le client peut utiliser l’accord commercial suivant pour garantie
	+ **Valeur inférieure à 6000 EUR / 5700 GBP au total :**

Exemple de mention sur la facture :

*The exporter of the products covered by this document declares that, except where otherwise clearly indicated, these products are of Belgian/European  preferential origin.*

 (A modifier si origine BE ou EU)

* + **Valeur supérieure à 6000 EUR / 5700 GBP au total :**

L’exportateur doit avoir une licence REX (exportateur enregistré).

Licence procurable via :

[https://finances.belgium.be/fr/douanes\_accises/entreprises/facilitation/rex-l’auto-certification](https://finances.belgium.be/fr/douanes_accises/entreprises/facilitation/rex-l%E2%80%99auto-certification)

IMPORTANT : L’indication du pays d’origine doit être correcte ! C’est la responsabilité de l’exportateur, voir licence.

Exemple de mention sur la facture :

*The exporter of the products covered by this document (BEREXBExxxx) declares that, except where otherwise clearly indicated, these products are of Belgian/European preferential origin.*

 (A modifier si origine BE ou EU)

* + **Dans le cas d’origines différentes**, il faut que ce soit spécifié clairement pour chaque produit pour pouvoir faire une répartition correcte (Valeur, poids brut et net, nombre de pièces)

Comme l’accord a été conclu en peu de temps, vous pouvez encore en premier lieu (jusqu’au 15 janvier environ), mentionner la déclaration ordinaire sans numéro REX, pour les exportations d’origine EU.

Ceci est dans l’attente de l’octroi final d’une licence (environ 2 jours ouvrable d’attente actuellement). Il est préférable d’être proactif dans les démarches afin de diminuer les problèmes.

**Données supplémentaires TEE à Deny** :

* Procuration requise par client. Une fois que c’est en ordre, ce sera en ordre pour toutes les exportations à venir.
* Veuillez indiquer votre numéro de dossier par commande. Placez-le en objet/sujet et conservez-le. De cette façon nous gardons une chaîne de courrier et il ne peut y avoir aucune confusion ou demande manquée (c’est également plus simple pour tout le monde en terme de suivi et facturation)
* Précision si l’exportateur possède un lieu de chargement ou non :
	+ Si pas de lieu de chargement : aller chez Deny Logistics pour la douane (contrôle possible)
	+ Si lieu de chargement : licence nécessaire + précision de la date de chargement souhaitée ( A envoyer simultanément)

Attendez toujours la main levée du document douanier avant de partir

* Informations nécessaires au sujet du routing :
	+ Bureau de sortie via Zeebrugge / Calais / Duinkerke (+ itinéraire et bureau d’entrée GB)
	+ Numéro de plaque
* Si vous avez une référence de réservation via Zeebrugge, notre système peut se connecter au port maritime de RX. Via les ports Français, vous devez entrer les données vous-même (numéro de réservation et numéro de déclaration MRN).
* En cas de DDP (dédouanement requis à destination), veuillez l’indiquer clairement dans votre mail. Notre agent doit pré-notifier les données auprès du port d’arrivée. Ces frais seront facturés ultérieurement (GBP, selon les tarifs convenus).

POA requis en GB pour les formalités douanières. Si vous organisez votre premier envoi, veuillez fournir les coordonnées du destinataire.

Remarque : pour le fret général, la douane est relativement flexible pour le moment. Le destinataire peut organiser les formalités en 6min. L’ADR est plus stricte, l’Afsca vérifie immédiatement à la frontière.

**IMPORTATION**

**Données supplémentaires TEE à Deny**  (pour les envois EXW, tous les frais sont pour le destinataire en Belgique

* Veuillez indiquer votre numéro de dossier par commande. Placez-le en objet/sujet et conservez-le. De cette façon nous gardons une chaîne de courrier et il ne peut y avoir aucune confusion ou demande manquée (c’est également plus simple pour tout le monde en terme de suivi et facturation)
* Toutes les informations concernant l’enlèvement :
	+ Données de l’expéditeur GB (Personne de contact et toutes autres données utiles
	+ Données pour l’envoi : références de l’expéditeur + détails : nombre de colis, poids brut et net
	+ Données du transporteur : moment de chargement, numéro de plaque du véhicule + itinéraire (bureau en GB + via Zeebrugge / Calais / Duinkerke)
	+ Scan de la facture, liste de colisage et éventuels certificats nécessaires
* Deny lance la déclaration d’exportation en GB et fait transiter jusque chez nous, éventuellement jusqu’à destination si il y a un permis de déchargement.
* POA requis en GB pour les formalités douanières. Sera mis en ordre lors du premier envoi.

**DOUANE en Belgique**

* Transit établi jusqu’à :
	+ Jusqu’à Deny Logistics pour dédouaner chez nous. Le chauffeur doit passer chez nous. Après main levée (contrôle douanier possible via nous), le chauffeur peut partir et livrer à destination
	+ Jusqu’au destinataire, si un lieu de déchargement est disponible. Nous donner l’autorisation si c’est le cas, et indiquez clairement quand on est sur place pour le lancement douanier à ce moment-là.

Après la libération (éventuellement le contrôle douanier sur place) tout est en ordre.

* Dédouanement :
	+ Le déclarant en douane à procuration pour préparer les documents douaniers. Ceux-ci doivent être signés par une personne autorisée (indiquée dans la publication officielle). Ils sont nécessaires pour la première expédition et restent valables jusqu’à nouvel ordre.
	+ Numéro EORI nécessaire pour importateur Belge g  (activation possible via  [http://finances.belgium.be/fr/douane\_accises/entreprises/finances-eori/informations-generales-eori i](https://financien.belgium.be/nl/douane_accijnzen/ondernemingen/financi%C3%ABn-eori/eori/algemene-info-eori) )
	+ Documents requis pour préparer la déclaration d’exportation

Facture

* + - Vendeur
		- Incoterm
		- Description détaillée des marchandises
		- Code produits\* de 10 chiffres
		- Valeur et devise
		- Destinataire avec le numéro EORI
		- Origine des machandise

Éventuellement mentionnés ou avec ces documents séparément :

Liste de colisage (Nombre de pièces, poids brut et poids net)

Tout certificat supplémentaire éventuel (A voir en fonction du type de marchandise)

*\* Visible sur :* [*https://eservices.minfin.fgov.be/extTariffBrowser?date=20210113*](https://eservices.minfin.fgov.be/extTariffBrowser?date=20210113)

* Importer des marchandises d’origine Britannique

Pour s’assurer que le destinataire peut utiliser un accord commercial, la mention suivante est obligatoire sur la facture :

* + Valeur inférieure à 6000 EUR / 5700 GBP au total :

Exemple de mention sur facture :

*The exporter of the products covered by this document declares that, except where otherwise clearly indicated, these products are of Great Britain preferential origin.*

* + Valeur supérieure à 6000 EUR / 5700 GBP au total :

Exemple de mention sur facture

*The exporter of the products covered by this document (GB EORI number) declares that, except where otherwise clearly indicated, these products are of Great Britain preferential origin.*

 (GB numéro EORI obligatoire pour l’expéditeur)

* IMPORTANT : L’indication du pays d’origine doit être correcte ! C’est la responsabilité de l’exportateur, voir licence.
	+ **Dans le cas d’origines différentes**, il faut que ce soit spécifié clairement pour chaque produit pour pouvoir faire une répartition correcte (Valeur, poids brut et net, nombre de pièces)